



Addenda # 1

Date: 22 Mars 2018

Projet: Services d'entretien ménager – Centre de Recherche de Kentville

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

1. Annexe D – Méthodes et critères d'évaluation, Section 2.0 Exigences obligatoires

REPLACER:

« 2.2 Niveau minimum de services

Le Centre de Recherche et de Développement de Sherbrooke a estimé les heures de travail minimales requises pour l'ensemble des tâches à accomplir à 120 heures par semaine. Les soumissionnaires doivent donc **offrir un minimum de 480 heures de services mensuellement. Ce nombre minimum d'heures de service doit se refléter dans l'annexe C (Base de paiement)** à la colonne D « Heures mensuelles estimées par le soumissionnaire pour le travail requis ».

Les soumissions qui seront basées sur un nombre d'heures mensuelles inférieur à 480 seront rejetées. »

PAR:

2.2 Niveau minimum de services

Le Centre de Recherche et de Développement de Sherbrooke a estimé les heures de travail minimales requises pour l'ensemble des tâches à accomplir à 120 heures par semaine. Les soumissionnaires doivent donc **offrir un minimum de 520 heures de services mensuellement. Ce nombre minimum d'heures de service doit se refléter dans l'annexe C (Base de paiement)** à la colonne D « Heures mensuelles estimées par le soumissionnaire pour le travail requis ».

Les soumissions qui seront basées sur un nombre d'heures mensuelles inférieur à 520 seront rejetées. »

2. Annexe B – Énoncé des travaux, Partie C – Tâches de nettoyage, Section 2.0 Tâches à effectuer quotidiennement

AJOUTER :

Quotidien - Effectuer le balayage des allées d'entrée extérieures en ciment du bâtiment suivant

- Installation de chauffage - 121 pieds carrés
 - Complexe principal - 680 pieds carrés
 - Entrée Est - 60 pieds carrés
 - Entrée de l'ACIA - 216 pieds carrés
-



3. Annexe B – Énoncé des travaux, Partie A – Exigences générales, Section 6.0 Utilisation des services d'utilité publique d'AAC

RETIRER :

« Lorsque des ampoules sont grillées, le préposé au nettoyage doit remplacer l'ampoule défectueuse. »

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.